

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

**EXTRAIT
DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

**Séance du 23 février 2007
(convocation du 12 février 2007)**

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Trois Février Deux Mil Sept à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain ROUSSET, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. ROUSSET Alain, M. HOUDEBERT Henri, M. BOBET Patrick, M. BRANA Pierre, M. BRON Jean-Charles, M. BROQUA Michel, M. CAZABONNE Alain, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DAVID Alain, M. DUCHENE Michel, Mme FAYET Véronique, Mme EYSSAUTIER Odette, M. FAVROUL Jean-Pierre, M. MARTIN Hugues, M. FELTESSE Vincent, M. FLORIAN Nicolas, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. LABISTE Bernard, Mme LACUEY Conchita, M. LAMAISON Serge, M. PIERRE Maurice, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, M. VALADE Jacques, M. ANZIANI Alain, M. BANAYAN Alexis, M. BAUDRY Claude, M. BELIN Bernard, M. BELLOC Alain, Mme BOURRAGUE Chantal, Mme BRACQ Mireille, Mme BRUNET Françoise, M. CANOVAS Bruno, Mme CARLE DE LA FAILLE Marie Claude, M. CARTI Michel, M. CASTEL Lucien, M. CASTEX Régis, M. CAZENAVE Charles, M. CHAZEAU Jean, Mme CONTE Marie-Josée, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANE Michel, Mme DARCHE Michelle, M. DAVID Jean-Louis, Mme DE FRANCOIS Béatrice, Mme DELAUNAY Michèle, M. DELAUX Stéphan, M. DOUGADOS Daniel, Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPRAT Christophe, M. DUTIL Silvère, Mme FAORO Michèle, M. FAYET Guy, M. FEUGAS Jean-Claude, M. GOURGUES Jean-Pierre, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. HERITIE Michel, M. HOURCQ Robert, M. HURMIC Pierre, Mme ISTE Michèle, M. JAULT Daniel, Mme JORDA-DEDIEU Carole, M. JOUVE Serge, Mme KEISER Anne-Marie, Mme LIMOUZIN Michèle, M. MANGON Jacques, M. MANSENCAL Alain, M. MERCHERZ Jean, M. MOULINIER Maxime, M. NEUVILLE Michel, Mme NOEL Marie-Claude, M. PARACHOU Serge, Mme PARCELIER Muriel, M. PETIT Alain, M. PONS Henri, Mme PUJO Colette, M. QUERON Robert, M. REBIERE André, M. RESPAUD Jacques, M. SARRAT Didier, M. SIMON Patrick, Mme TOUTON Elisabeth, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. JUPPE Alain à M. MARTIN Hugues	M. CORDOBA Aimé à Mme. ISTE Michèle
M. BOBET Patrick à M. MANSENCAL Alain (jusqu'à 10 h 30)	M. DAVID Jean-Louis à M. DELAUX Stéphan (jusqu'à 10 h 00)
M. BRON J. Charles à Mme BOURRAGUE Chantal (jusqu'à 10 h 15)	Mme. DIEZ Martine à M. RESPAUD Jacques
Mme. CARTRON Françoise à M. ROUSSET Alain	Mme. DUMONT Dominique à M. JOUVE Serge
Mme. DESSERTINE Laurence à M. DUCASSOU Dominique	M. FERILLOT Michel à M. SAINTE-MARIE Michel
M. FREYGEFOND Ludovic à M. LABISTE Bernard	M. GRANET Michel à M. DAVID Alain
M. GELLE Thierry à M. CAZABONNE Alain (jusqu'à 10 h 45)	M JUNCA Bernard à M. DUPRAT Christophe
M. LABARDIN Michel à M. REBIERE André	M. LOTHAIRE Pierre à Mme. DUBOURG-LAVROFF Sonia
M. LAMAISON Serge à M. GUICHOUX Jacques (jusqu'à 10 h 15)	M. MAMERE Noël à M. DANE Michel
M. MERCIER Michel à M. GOURGUES Jean-Pierre	M. MAURIN Vincent à M. GUICHARD Max
M. PUJOL Patrick à M. FAYET Guy	M. MILLET Thierry à M. NEUVILLE Michel
M. SEUROT Bernard à M. SOUBIRAN Claude	M. MONCASSIN Alain à Mme. FAORO Michèle
M. VALADE Jacques à M. DUCHENE Michel (jusqu'à 10 h 30)	M. MOULINER Max à M. COUTURIER J. Louis (jusqu'à 10 h 00)
M. BANNEL Jean-Didier à M. BANAYAN Alexis	Mme PARCELIER Muriel à M. DUCASSOU Dominique (jusqu'à 10 h 00)
M. BELIN Bernard à M. BAUDRY Claude (jusqu'à 10 h 00)	M. POIGNONEC Michel à M. FLORIAN Nicolas
M. BENOIT Jean-Jacques à M. ANZIANI Alain	M. PONS Henri à Mme BRUNET Françoise (jusqu'à 10 h 00)
M. BREILLAT Jacques à M. BELLOC Alain	M. QUANCARD Joël à Mme. PUJO Colette
M. CANIVENC René à M. QUERON Robert	M. SEGUREL Jean-Pierre à M. FELTESSE Vincent
Mme. CAZALET Anne-Marie à Mme. BRACQ Mireille	M. TAVART Jean-Michel à M. HOURCQ Robert
M. CAZENAVE Charles à M. CASTEX Régis (jusqu'à 10 h 30)	Mme. VIGNE Elisabeth à Mme. DARCHE Michelle

LA SÉANCE EST OUVERTE

Marchés Publics - PESSAC - ZAC du centre - Aménagement des espaces publics autour des Ilots 1-2-4-6-8 - Appel d'offres - Autorisations

Monsieur LAMAISON présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Notre Etablissement envisage l'aménagement des espaces publics de la ZAC du centre ville de Pessac, décidée par Délibération du 17 Janvier 2003, soit notamment l'aménagement des rues Etienne Marcel, Georges Trendel, André Pujol Nord, Roger Cohé Nord, du parking public à l'angle des rues Marcel et Cohé, de la voie nouvelle et du parking de l'îlot 8, ainsi que d'autres voies définies sur plan, ce qui nécessite la passation d'un marché spécifique.

Pour ce faire, les services communautaires ont élaboré les documents de la consultation sous forme d'appel d'offres ouvert à prix unitaires, en application notamment, des articles 33 alinéa 3 et 57 à 59 du code des marchés publics, décomposés en 4 lots donnant lieu chacun à marché séparé.

Les marchés à conclure seraient de type à bons de commandes et le montant total des commandes pour la durée initiale de chaque marché serait compris entre un minimum et un maximum définis comme suit, par lot :

Lot	Montant en euros (H.T.)	
	<i>Minimum</i>	<i>Maximum</i>
AMENAGEMENTS DE VOIRIE	150 000	600 000
ECLAIRAGE PUBLIC	40 000	130 000
ESPACES VERTS	3 000	12 000
MOBILIERS URBAINS	8 000	32 000

Le marchés seraient conclus pour une période initiale de 1 an à compter de la notification et pourraient être reconduits par périodes successives de 1 an pour une durée maximale de reconduction de 3 ans, avec des montants mini / maxi qui ont été ajustés en fonction des besoins, pour ce qui concerne le lot "éclairage public".

En application des articles L2121-12 et 13 du C.G.C.T., les documents de la consultation, comprenant le projet de marché, sont à la disposition des Conseillers Communautaires qui peuvent venir les consulter à la Direction Centrale des Achats et Marchés.

Le financement des travaux est prévu au Budget 2007 et au PPI :

- . Chapitre: 23, Article: 2315, Fonction: 8220, CRB: D710, Programme: HB18,
- . Chapitre: 23, Article: 2315, Fonction: 8220, CRB: O100, Programme: VB318 (*Voies de desserte pour environ 30%*)

Aussi nous vous demandons, Mesdames et Messieurs, si tel est votre avis, de bien vouloir :

- entériner les documents de la consultation

et autoriser Monsieur le Président :

- à lancer une mise en concurrence sous forme d'appel d'offres ouvert, en application, notamment, des articles 33 alinéa 3, 57 à 59 et 77 du code des Marchés Publics.
- à signer les marchés à intervenir avec les opérateurs économiques qui auront émis les propositions économiquement les plus avantageuses en réponse à l'appel d'offres ouvert, et en cas d'insuccès de cet appel d'offres, à procéder à la recherche d'opérateurs économiques soit par voie de nouvel appel d'offres sur la base d'un dossier éventuellement adapté au contexte de la concurrence, ou modifié, en application de l'article 59 du Code des Marchés Publics, soit par marché négocié conformément aux dispositions de l'article 35-I.1er alinéa du dit code,
- à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 23 février 2007,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

**REÇU EN PRÉFECTURE LE
14 MARS 2007**

PUBLIÉ LE : 14 MARS 2007

M. SERGE LAMAISSON